

Votants : 95
Convocation du Conseil de Communauté :
le 29 mars 2012
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 6 avril 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du jeudi 5 avril 2012

FINANCES- GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE POITOU-CHARENTES - EMPRUNT DE 1.575.000 EUROS - AMENAGEMENT DE LA PLATEFORME MULTIMODALE NIORT TERMINAL

Titulaires présents :

Alain MATHIEU, Alain PARROT, Jacques BROSSARD, Thierry DEVAUTOUR, Joël MISBERT, René MATHE, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Jean-Luc CLISSON, Michel SIMON, Brigitte COMPETISSA, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Jacques MORISSET, Olivier MARIE, Rabah LAICHOIR, Nicole DAVID, Gilbert GOLAZ, Stéphane PIERRON, Bernard ADAM, Maryvonne ARDOUIN, Jacky AUBINEAU, Chantal BARRE, Alain BAUDIN, Pilar BAUDIN, Georges BERDOLET, Amaury BREUILLE, Alain CHAUFFIER, Lionel COUTINOT, Annie COUTUREAU, Annick DEFAYE, Daniel DULLIN, Catherine FAVIER-AUGEREAU, Jean-Claude FAVRELIERE, Michel GENDREAU, Nicole GRAVAT, Jacques GUILLOTEAU, Véronique HENIN-FERRER, Nicole IZORE, Anita JAGOUEX, Bruno JUGE, Anne LABBE, Patrice LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Virginie LEONARD, Bernard LEYSENNE, Gaëlle MANGIN, Nicolas MARJALUT, Germain MEHL, Josiane METAYER, Franck MICHEL, Gwénaëlle MIGNARD, Danielle NICORA, Rose-Marie NIETO, Jean-Claude OLIVIER, Michel PAILLEY, Frédéric PASTOR, Alain PIVETEAU, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Philippe REY, Claire RICHECOEUR, Pierre RIGAUEAU, Sylvette RIMBAUD, Monique SAGOT, Alain SAUVIAC, Nathalie SEGUIN, Jean-Louis SIMON, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Francis THIBAUDAULT, Hüseyin YILDIZ

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Geneviève GAILLARD à Josiane METAYER, Gilbert BARANGER à Germain MEHL, Christian BREMAUD à Elisabeth MAILLARD, Gérard GIBALT à Gilbert GOLAZ, Robert GOUSSEAU à Nicole DAVID, Blanche BAMANA à Amaury BREUILLE, Elisabeth BEAUVAIS à Marc THEBAULT, Julie BIRET à Franck MICHEL, Jean-Pierre BOUTHILLIER à Claire RICHECOEUR, Dominique BOUTIN-GARCIA à Michel GENDREAU, Elsie COLAS à Alain BAUDIN, Patrick DELAUNAY à Annie COUTUREAU, Jean-Pierre GAILLARD à Annick DEFAYE, Emmanuel GROLLEAU à Virginie LEONARD, Guillaume JUIN à Sylvette RIMBAUD, Alain MEMIN à Magdeleine PRADERE, Serge MORIN à Anita JAGOUEX, Delphine PAGE à Gaëlle MANGIN, Christophe POIRIER à Hüseyin YILDIZ, Jean-Claude SUREAU à Jacques TAPIN, Denis THOMMEROT à Nicolas MARJALUT, Gérard ZABATTA à Jean-Louis SIMON

Titulaires absents suppléés :

Joël BOURCHENIN par Bernard LEYSENNE, Dominique VALLEE par Jean-Claude FAVRELIERE, Gérard LABORDERIE par Daniel DULLIN, Marie-Christelle BOUCHERY par Jean-Claude OLIVIER, Sylvie DEBOEUF par Lionel COUTINOT, Jean-Michel TEXIER par Bruno JUGE, Christian GRELLIER par Catherine FAVIER-AUGEREAU

Titulaires absents :

Geneviève GAILLARD, Pascal DUFORESTEL, Gilbert BARANGER, Christian BREMAUD, Gérard GIBALT, Robert GOUSSEAU, Jérôme BALOGÉ, Blanche BAMANA, Elisabeth BEAUVAIS, Patrick BERNACCHI, Julie BIRET, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Dominique BOUTIN-GARCIA, Elsie COLAS, Didier DAVID, Patrick DELAUNAY, Francis DUPONT, Jean-Pierre GAILLARD, Emmanuel GROLLEAU, Guillaume JUIN, Aurélien MANSART, Alain MEMIN, Serge MORIN, Delphine PAGE, Christophe POIRIER, Jean-Claude SUREAU, Denis THOMMEROT, Gérard ZABATTA

Titulaires absents excusés : Eliane LE MAITRE

Président de séance : Alain MATHIEU

Secrétaire de séance : Gaëlle MANGIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 5 AVRIL 2012

FINANCES – GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE POITOU-CHARENTES - EMPRUNT DE 1.575.000 EUROS - AMENAGEMENT DE LA PLATEFORME MULTIMODALE NIORT TERMINAL

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition du Président,

Par délibération du 26 janvier 2009, le Conseil de Communauté a donné son accord de principe sur le financement de la plateforme multimodale Niort Terminal.

Niort Terminal est un projet structurant pour le territoire et a pour vocation de favoriser les opérations de proximité en transport ferroviaire par la création d'un site de traitement logistique multimodal installé sur le site de Saint-Florent à Niort et par le développement des zones d'activités existantes embranchées, en particulier les ZAC Champs Albert à la Crèche et fiée des Lois à Prahecq. Il a par ailleurs également vocation à répondre aux besoins du développement futur du Grand Port Maritime de La Rochelle. Ce projet s'inscrit dans la volonté de revaloriser le transport de marchandises par fer et limiter ainsi les émissions de gaz à effet de serre.

La CAN fait intervenir pour son compte l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes, Etablissement Public Industriel et Commercial, en vue des interventions foncières liées à cette opération.

Vu la convention de projet CP 79-10-004 du 26 juillet 2010 et l'avenant n° du 24 novembre 2011 relatifs aux interventions foncières Niort Terminal conclus entre la Communauté d'agglomération de Niort et l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes,

Vu la demande de l'Etablissement Public Foncier Poitou-Charentes en date du 7 mars 2012 sollicitant la garantie de la Communauté d'agglomération de Niort pour un emprunt de 1 575 000 € finançant les dites interventions foncières,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions qui a conféré aux collectivités territoriales et leurs groupements tout un ensemble de compétences, dont le pouvoir d'intervention économique,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu les articles L1511-2 à L1511-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2252-1, L2552-2 et L5111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales réglementant les conditions d'octroi des garanties d'emprunt accordées par les collectivités territoriales,

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Décider d'accorder sa garantie à l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes pour un emprunt de 1 575 000 € sur une durée de 18 mois destiné à financer les acquisitions foncières nécessaires à l'opération Niort Terminal selon les conditions suivantes :

Au titre de son programme pluri annuel 2009-2013, l'Etablissement Public Foncier Poitou-Charentes a signé avec le Crédit Coopératif une convention cadre au titre de l'année 2010, pour un financement de ses opérations foncières dans la limite d'un montant global de 3 500 000 €. Cette convention a fait l'objet d'un contrat de prêt couvrant une opération intervenue sur un autre territoire et aujourd'hui terminée. Le capital restant dû sur cette opération d'un montant de 1 575 000 € au 29/01/2012 sera transféré sur l'opération Niort Terminal portée par la CAN au moyen d'un avenant au contrat de prêt.

Caractéristiques de la convention cadre initiale :

- Signataires : Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes et Crédit Coopératif
- Montant total de la convention cadre : 3 500 000 EUR
- Date de Remboursement Final : 31 décembre 2017
- Amortissement constant
- Tirages sur les index ou taux suivants :
 - Prêt en décaissement immédiat :
EURIBOR 3 mois + marge de 0,35% sur 3 ans ; + marge de 0,40% sur 5 ans ; +
marge de 0,45% sur 7 ans ;
taux fixe : 2,15 % sur 3 ans ; 2,59 % sur 5 ans ; 2,94 % sur 7 ans
- Possibilité d'arbitrage entre taux variable et taux fixe, l'option taux fixe étant irréversible.
- Remboursement anticipé provisoire ou définitif possible moyennant le paiement d'indemnité dans le cas de remboursement de taux fixe.

Caractéristiques du contrat de prêt garanti :

Contrat de prêt rattaché à la convention cadre ci-dessus.

Prêteur : Crédit Coopératif
Montant du prêt garanti : 1 575 000 EUR
Date de départ : 29/01/2012
Date de la 1ère échéance : 28/04/2012
Echéance finale du tirage : 28/07/2013
Durée : 18 mois
Mode d'amortissement : constant
Taux appliqué : taux fixe 2,15 %
Période d'intérêt : trimestrielle

La garantie de la Communauté d'Agglomération de Niort porte sur un montant de 1 575 000 € (un million cinq cent soixante quinze mille euros) plus intérêts, intérêts de retard, commissions, et frais courus pendant la durée totale de la garantie.

- Autoriser la Communauté d'Agglomération de Niort, au cas où, pour quelque motif que ce soit, l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes ne s'acquitterait pas des sommes dues aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, à effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande du prêteur adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement d'une ressource suffisante, dont la création est prévue ci-dessous et affectée à la garantie.

- S'engager pendant toute la durée de la garantie à libérer, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour couvrir les charges de l'emprunt,
- Autoriser Monsieur Alain MATHIEU, le Président, à signer avec l'emprunteur la convention de garantie afférente,
- Autoriser Monsieur Alain MATHIEU, le Président, à signer l'avenant au contrat de prêt et tout autre document lié à la garantie du prêt conclu entre le Crédit Coopératif et l'Etablissement Public Foncier Poitou-Charentes ainsi qu'à sa renégociation s'il y a lieu,
- Autoriser Monsieur Alain MATHIEU, le Président, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 95
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Thierry DEVAUTOUR

Vice-Président Délégué